



Grand plan d'investissement

LE VOLET AGRICOLE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



LE GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

Le Grand plan d'investissement est une composante essentielle de la transformation du pays que nous voulons mener. Le Gouvernement s'engage dans un plan d'investissement public résolument ambitieux afin d'assurer une croissance durable et inclusive pour accompagner les réformes qui libéreront les initiatives.

Édouard Philippe, Premier ministre.



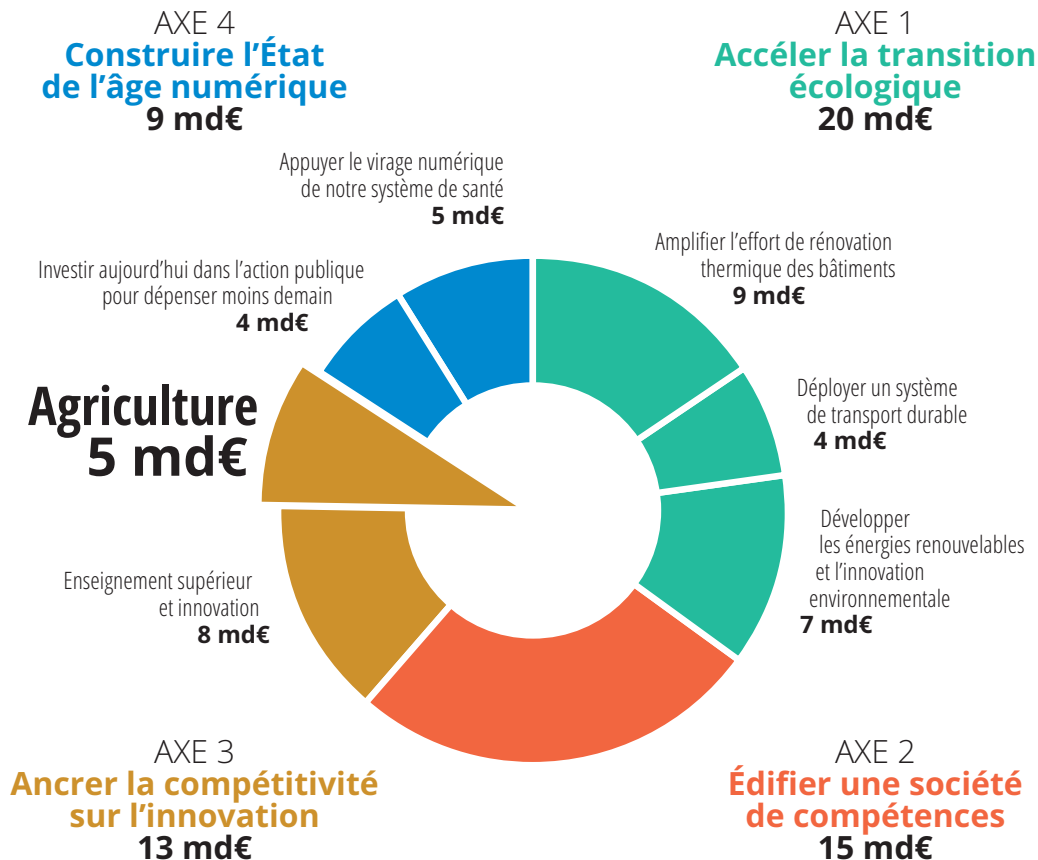
**«Semer aujourd'hui pour récolter demain»,
telle est la philosophie du Grand plan d'investissement (GPI).**

Conformément à l'engagement du Président de la République, ce plan quinquennal accompagnera les réformes les mieux à même d'augmenter quantitativement et qualitativement le potentiel économique de la France.



<https://www.gouvernement.fr/action/le-grand-plan-d-investissement-2018-2022>

GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT : 57 MD€ EN 5 ANS





LE VOLET AGRICOLE DU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

**5 milliards d'€,
seront consacrés à la modernisation
du secteur agricole.**

 Dans le prolongement des États généraux de l'alimentation, cette transformation doit permettre d'améliorer la réponse des secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt et du bois, de la pêche et de l'aquaculture aux attentes des citoyens et des consommateurs, ce qui nécessite une évolution profonde des pratiques et des modes de production, ainsi que de l'offre de produits.

Le Grand plan d'investissement ne se substitue pas à l'engagement des acteurs économiques, mais il repense l'accompagnement que peut apporter l'État.

Il propose des outils complémentaires et mieux coordonnés, qui faciliteront cette transformation et maximiseront l'effet de levier des financements publics, pour atteindre d'ici cinq ans des objectifs ambitieux en termes de performances économique, environnementale, sociale et sanitaire.



Quels sont les enjeux ?

L'agriculture est l'une des clés de notre avenir, mais elle est à la croisée des chemins.

Emmanuel Macron, Président de la République.



 L'agriculture, l'agroalimentaire, la sylviculture, la pêche et l'aquaculture sont parmi les fleurons de l'économie française. La France est forte de ces savoir-faire enviés à travers le monde. Elle ne doit pas renoncer à être ambitieuse.

La France demeure le premier producteur européen de denrées agricoles, mais année après année, ses parts de marché régressent.

Le monde évolue rapidement, tout comme les défis lancés non seulement aux agriculteurs, mais à la société dans son ensemble :

SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

CHANGEMENT CLIMATIQUE

VOLATILITÉ DES PRIX

INCERTITUDE ÉCONOMIQUE

IMPORTANCE GRANDISSANTE DU COMMERCE MONDIAL

RÉVOLUTION NUMÉRIQUE

Il importe d'appréhender ces mutations et de les accompagner.

Pour quels objectifs ?

Aucune transformation ambitieuse ne peut réussir sans investissement significatif.

 Les exploitations agricoles doivent être en capacité d'investir pour moderniser leurs outils et s'engager dans l'appropriation des innovations comme dans une évolution de leurs pratiques.

Le GPI accompagnera la transformation de l'agriculture française pour :

- ▶ mieux répondre aux attentes des consommateurs (qualité nutritionnelle, réduction des intrants, amélioration du bien-être animal, transparence et traçabilité...)
- ▶ regagner en compétitivité au niveau de l'amont agricole ;
- ▶ assurer la transformation des modèles agricoles, en faveur de l'agro-écologie, pour des meilleures performances économique, sociale, environnementale et sanitaire.

Comment y parvenir ?

- ✓ Stimuler **l'innovation** et encourager la prise de risque.
- ✓ Veiller au partage et à la diffusion des solutions techniques et **pratiques innovantes**, ayant fait leurs preuves.
- ✓ Promouvoir la différenciation et la **valeur ajoutée** dans les productions alimentaires.
- ✓ Faire confiance aux **démarches collectives**, en matière de recherche et d'investissement.
- ✓ Renforcer l'effet de levier, la cohérence et l'efficacité des outils de **soutien public**.
- ✓ Encourager la diversification des revenus agricoles par la **bioéconomie**.



Quelles sont les priorités ?

Investir sur 5 priorités transversales



**L'agro-écologie
et la réduction
des intrants**
(dont phytosanitaires
et antibiotiques)



**Le bien-être
animal et la
sécurité sanitaire
des élevages**



**L'indépendance
protéique**
(alimentation
animale)



**La production
d'énergies
renouvelables
et les économies
d'énergie**



**La santé
des travailleurs
et les conditions
de travail dans
l'amont et l'aval**



Renforcer la recherche dans 4 domaines



**La transformation
des systèmes
agricoles vers
l'agro-écologie**



**L'alimentation
humaine**



La bioéconomie



**Le numérique
et les
données**

**Avec quelles
actions ?**



Le volet agricole
du Grand plan d'investissement
a vocation à être le principal instrument
d'intervention de l'État
pour stimuler le secteur agricole.

3 AXES MAJEURS

TRANSFORMATION DE L'AMONT AGRICOLE ET FORESTIER

Soutien à l'investissement, soutien au changement de pratiques.

AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DE L'AVANT AGRICOLE ET FORESTIER

*Soutien à la montée en gamme des filières agroalimentaires,
soutien à la modernisation de la filière bois.*

INNOVATION ET STRUCTURATION DES FILIÈRES

*Appui aux projets d'innovation et aux investissements structurants
dans les filières agricole, agroalimentaire, forêt-bois, aquaculture et pêche.*



Quels sont les moyens mobilisés ?



5

milliards d'euros
à travers toute
une gamme d'outils :

- ✓ fonds de garantie ;
 - ✓ offres de prêts sans garantie ;
 - ✓ apports en fonds propres ;
 - ✓ subventions ciblées ;
 - ✓ avances remboursables ;
- etc.

Les modalités de sélection sont diverses et dépendent des actions, des dispositifs et du public : logique guichet, appel à manifestation d'intérêt, appel à projets, etc...

2,8 milliards

pour l'amont de la filière
agricole et forestière

5 milliards
d'euros
dont :

1,7 milliard

destiné à l'aval
agricole et forestier

500 millions

dédiés
à l'innovation

AXE 1

TRANSFORMATION DE L'AMONT AGRICOLE ET FORESTIER 2,8 md€

Soutien aux investissements
dans les entreprises agricoles
1,3 md€

Soutien au changement
des pratiques
1,3 md€

Soutien à la
méthanisation agricole
0,1 md€

Soutien aux
investissements
en forêt
0,1 md€

AXE 3

INNOVATION ET STRUCTURATION DES FILIÈRES 0,5 md€

Concours innovation
0,02 md€

Soutien aux projets d'innovations
collaboratives et territoriales
0,4 md€

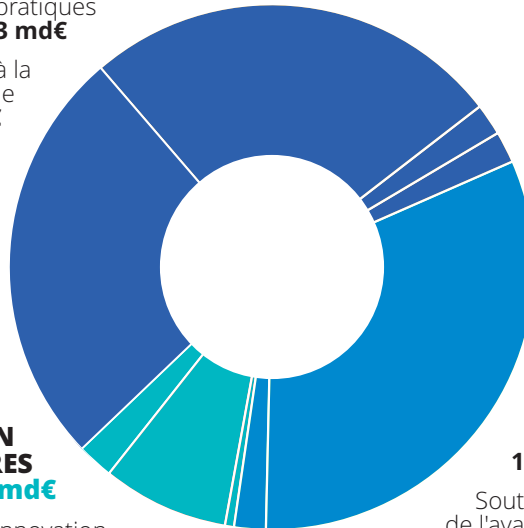
Soutien aux investissements
structurants dans les filières
0,1 md€

AXE 2

AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DE L'AVAL AGRICOLE ET FORESTIER 1,7 md€

Soutien à la montée
en gamme
de l'aval agricole
1,6 md€

Soutien à la modernisation
de l'aval forestier
0,1 md€



Quels sont les partenaires ?

Opérateurs d'État :
Bpifrance, Caisse des Dépôts
et Consignations, FranceAgriMer,
AgenceBio, ADEME...

Collectivités territoriales
et agences de l'eau.

Mobilisation de fonds privés
et d'opérateurs bancaires.

Banque européenne d'investissement (BEI)
et le Fonds européen d'investissement (FEI).

Quelle gouvernance ?



La mise en œuvre du volet agricole du GPI s'appuie sur un comité de pilotage, présidé par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Ce COPIL associe les ministères directement concernés, ainsi que les différents partenaires, opérateurs et conseils qualifiés.

Un comité opérationnel est également mis en place entre le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et ses opérateurs concernés.

*Les États généraux de l'alimentation,
le projet de loi, et maintenant, le Grand plan
d'investissement... Tous ces chantiers ont été
lancés en moins de neuf mois, ils aspirent
à une seule chose : la modernisation
du monde agricole afin de répondre aux
attentes des citoyens et des consommateurs.*

*Ce Grand plan d'investissement visera
à repenser l'accompagnement public
de l'État pour faciliter et accélérer
la transformation des secteurs agricoles,
mais aussi de l'agroalimentaire, de la forêt-
bois, de la pêche et de l'aquaculture.*

Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

agriculture.gouv.fr/gpi

AGRICULTURE.GOUV.FR



ALIMENTATION.GOUV.FR